



## Atelier de coordination des fréquences aux frontières

Propos introductifs de

**Yves Castanou**

**Directeur Général de l'Agence de Régulation des Postes et des  
Communications Electroniques(ARPCE) au Congo**

**Brazzaville - Lundi 19 Novembre 2012**

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication.

Monsieur le représentant de l'ARTAC et représentant de la régulation des Télécommunication du Cameroun.

Messieurs les experts du Gabon, Cameroun et SAO-TOME.

Messieurs les experts du Ministère des Postes et Télécommunications.

Messieurs les experts du Ministère de la Communication et des relations avec le Parlement.

Messieurs les experts du Conseil Supérieur de la Liberté de Communication.

Je voudrais, avant tout propos, vous exprimer, au nom de tout le personnel de l'Agence de Régulation des Postes et Communications Electroniques du Congo que j'ai le privilège de diriger, notre gratitude pour avoir bien voulu répondre à notre invitation, à participer à cet important atelier qui durera trois jours.

Important car cet atelier qui porte sur la **coordination de fréquences aux frontières**, place au cœur de ses travaux, la convergence entre l'audiovisuel et les télécommunications, deux secteurs clés de l'économie mondiale en ce 21<sup>e</sup> siècle.

Je voudrais également remercier très sincèrement l'ARTAC qui a participé étroitement à l'organisation de cet atelier.

Distingués invités,

Nul n'est besoin de rappeler ici que nos états - les états de la Région1 - ont ratifié le 16 Juin 2006, l'accord de Genève lors la conférence régionale sur les radiocommunications qui institue la Télévision Numérique et l'extinction de la Télévision analogique avant la date du 17 Juin 2015.

Nous savons aussi que cette mutation passe par une modification du plan national de fréquences afin de dégager une bande de fréquence dans la plage de 690 à 862 MHz, appelée dividende numérique, très prisée pour les technologies de la nouvelle Génération appelées IMT.

La propagation des fréquences ne s'arrêtant pas aux frontières, il est nécessaire pour les pays voisins de mettre en place des mécanismes de coordination de leurs fréquences.

L'atelier qui nous réunit ce jour, il faut le dire, s'inscrit dans la même dynamique que les évènements et initiatives qui lui ont précédé à savoir :

- La signature du décret 2011-495 du 29 Juillet 2011 portant création, attribution et organisation du comité national de coordination du passage de l'audiovisuel analogique au numérique.
- L'organisation d'une matinée de sensibilisation sur la transition de radiodiffusion analogique vers le numérique en date du 20 Janvier 2010 au palais du parlement par le ministère des Postes, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de la Communication et le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication.

- Les visites de travail au Congo des experts de l'Organisation Internationale de la francophonie et de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) qui ont eu lieu respectivement du 14 au 16 Juin 2010 et du 24 novembre au 1<sup>er</sup> Décembre de la même année.
- La coordination des fréquences organisée par le Conseil supérieur de la Liberté de la Communication en date du 19 Octobre 2012 avec la RDC et l'ANGOLA.  
Pour ne citer que cela.

Distingués invités,  
Messieurs les Experts,

Avant de clore mon propos, je voudrais rappeler que l'échéance de la migration vers le numérique fixée à juin 2015, avance à grands pas. Chacun de nous à son niveau, se doit donc de s'investir pour que nous soyons présents au rendez-vous de 2015.

Je reste convaincu que grâce aux échanges que nous aurons au cours de ces trois jours, l'atelier de Brazzaville aidera à franchir une étape décisive dans la mise en œuvre de ce projet.

**Je vous exhorte donc à faire en sorte qu'à l'issue de ces travaux, nous ayons une feuille de route claire assortie des indicateurs précis sur les actions que nous aurons à mener à court et moyen terme.**

Enfin, tout en souhaitant plein succès à vos travaux et je voudrais vous rappeler que l'équipe de l'ARPCE se tient à votre entière disposition pour rendre agréable votre séjour au bord du majestueux fleuve Congo, le deuxième plus puissant au monde.

Je vous remercie de votre aimable attention.